

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue par voie de visioconférence, le lundi 15 février 2021.

Sont présents par voie de visioconférence :

- M. Sylvain De Beaumont, conseiller
- M. Gilles Côté, conseiller
- M. Michel Robidoux, conseiller
- M^{me} Diana Shannon, conseillère
- M^{me} Michelle Joly, conseillère
- M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville, lequel assiste en visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par voie de visioconférence :

- M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Nomination de M^{me} Monique Picard au poste de directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe
7. Nomination de M^{me} Kim Baumgarten au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture
8. Contrats de travail du personnel cadre - Renouvellement et acceptation
9. Acquisition de l'immeuble sis au 523, ch. de l'Église (presbytère)
10. Autorisation de paiement - Office d'Habitation Matawinie - Programme de supplément au loyer Résidence Georges-L'Allier
11. Entente d'entraide en mesures d'urgence - Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
12. GDG Environnement (ville d'Estérel) - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Année 2021 à 2023
13. Demande d'aide financière - Jardinier-es solidaires de Chertsey
14. Demande d'aide financière - Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - Défi ski Nicoletti 2021
15. Déclaration d'engagement - Campagne UMQ - « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »
16. Reddition de compte - AIRRL-2018-537 - Réfection chemin du Lac-Brûlé
17. Demande de prolongation - RIRL 2018-877 - Réfection des chemins Marie-Reine-des-Cœurs, Soleil et Castor
18. Ministère des transports du Québec (MTQ) - Permis de voirie - Entretien et raccordement routier - Engagement municipal année 2021
19. Octroi de contrat - Nordikeau - Compagnonnage OTUND - M. Pierre Grenier
20. Octroi de contrat (à entériner) - Southwest Business Products Ltd - Achat d'une plieuse automatisée
21. Octroi de contrat - SPE Valeur Assurable - Évaluation des immeubles municipaux pour fins d'assurances
22. Octroi de contrat - CDEDQ Compteurs d'eau du Québec - Achat de compteurs d'eau - Appel d'offres 2021-002

ORDRE DU JOUR (suite)

23. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert-Conseil - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Remplacement d'un ponceau - Appel d'offres 2021-003
24. Octroi de contrat - Albert Viau division d'Emco - Achat de ponceaux annuels
25. Octroi de contrat de gré à gré - Coopérative Rappel - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Mise à niveau du barrage du lac Beaulne (X0004264)
26. Octroi de contrat - L'arsenal - Achat de lances d'incendie
27. Embauche de M^{me} Chantal Perreault - Agente de bureau gestion documentaire - Poste temporaire
28. Embauche d'un employé permanent - Agent de bureau - Service de l'urbanisme
29. Renouvellement du contrat d'entretien - Logiciel Axper - Compteur d'utilisateurs
30. Autorisation d'assistance (à entériner) - Formation MM. Pierre Grenier et Michel Raymond - L'opérateur en eau potable et la réglementation
31. Autorisation d'assistance - M^{me} Guylaine Giroux - Webinaire COMAQ - Comment être un bon leader à distance
32. Carrefour Action municipale et Famille (CAMF) - Renouvellement d'adhésion
33. Association des bibliothèques publiques (ABPLLL) - Renouvellement d'adhésion
34. Demande de nouveau nom de rue - Rue du Chardonay
35. Période de questions - Dérogations mineures
36. Demande de dérogation mineure - 211, chemin du Lac-Lili - Lot 6 296 870 - District 1
37. Demande de P.I.I.A secteur village - 7520, rue Principale - Lot 5 061 881 - District 2
38. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 7520, rue Principale - Lot 5 061 881 - District 2
39. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 554-2019 **(RETRAIT)**
40. Projet de règlement - Amendant le Règlement 554-2019 sur la construction des chemins publics et privés, établissant les conditions et normes applicables **(RETRAIT)**
41. Adoption des comptes fournisseurs
42. Dépôt de l'état des activités financières
43. Rectifications budgétaires
44. Le maire vous informe
45. Période de questions
46. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 33 par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2021-038

Le conseiller M. Michel Robidoux souhaite ajouter un point concernant les résidences de tourisme, mais comme la majorité n'est pas atteinte, il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2021-039

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, des ouvertures de soumissions du 3 février 2021 et de la séance extraordinaire du 8 février 2021, tels que rédigés.

6. Nomination de M^{me} Monique Picard au poste de directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Monique Picard assure l'intérim du poste de direction du Service du greffe depuis le 15 août 2019 et qu'elle satisfait aux exigences de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Picard assure l'intérim du poste de directrice générale adjointe depuis le 20 janvier 2020 et qu'elle satisfait aux exigences de ce poste.

POUR CES MOTIFS,

2021-040

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu *majoritairement* que M^{me} Monique Picard soit nommée au poste de directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, et ce, à compter du 14 février 2021, selon les termes et conditions stipulés au contrat accepté par les parties.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Les conseillers M. Sylvain Lévesque et M. Sylvain De Beaumont votent contre cette proposition.

7. Nomination de M^{me} Kim Baumgarten au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Kim Baumgarten assure l'intérim du poste de direction du Service des loisirs et de la culture depuis le 20 août 2019 et qu'elle satisfait aux exigences de ce poste.

POUR CE MOTIF,

2021-041

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu *majoritairement* que M^{me} Kim Baumgarten soit nommée au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Chertsey, et ce, à compter du 14 février 2021, selon les termes et conditions stipulés au contrat accepté par les parties.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Le conseiller M. Sylvain De Beaumont vote contre cette proposition.

8. Contrats de travail du personnel cadre - Renouvellement et acceptation

2021-042

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu *majoritairement* que le conseil accepte le renouvellement des contrats de travail de son personnel cadre, tel que négocié et accepté par les parties, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit de 2021 à 2023 inclusivement. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits contrats de travail, à l'exception du contrat de travail de la directrice générale, qui sera signé par le maire.

Les conseillers M. Sylvain Lévesque et M. Sylvain De Beaumont votent contre cette proposition.

9. Acquisition de l'immeuble sis au 523, ch. de l'Église (presbytère)

2021-043

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey procède à l'acquisition de l'immeuble sis au 523, chemin de l'Église, désigné comme étant le lot 5 130 666, du vendeur désigné comme étant la Fabrique de la paroisse Sainte-Famille-des-Lacs, représentée par M. Pierre Bourdeau, aux termes et conditions stipulés à l'offre d'achat acceptée par les parties, au montant de 54 000 \$.

La firme Novallier, Notaires, est mandatée pour la préparation des documents nécessaires à la conclusion de la transaction. Tous les coûts relatifs à cette transaction sont assumés par la Municipalité.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Ces sommes sont disponibles au fonds général de la Municipalité.

10. Autorisation de paiement - Office d'Habitation Matawinie - Programme de supplément au loyer - Résidence Georges-L'Allier

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la résolution 2014-289, la Municipalité s'est engagée à contribuer au Programme de supplément au loyer pour la résidence Georges-L'Allier pour une période de cinq (5) ans, soit des années 2014 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'année financière 2019 constitue l'an 5 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

2021-044

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de verser la somme de 3 395 \$ à l'Office d'Habitation Matawinie pour l'exercice financier 2019.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

11. Entente d'entraide en mesures d'urgence - Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

CONSIDÉRANT l'état d'avancement et le niveau de préparation des deux municipalités en matière de sécurité civile;

11. Entente d'entraide en mesures d'urgence - Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci (suite)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci expriment leur désir d'organiser les mesures d'urgence et de se doter d'une structure et d'un plan permettant d'assurer la coordination des interventions, ainsi que la mobilisation des ressources et services advenant un sinistre;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal (RLRQ Chap. C-27.1), les municipalités peuvent conclure des ententes intermunicipales relatives à des services avec toute corporation, quelle que soit la loi qui la régit ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désignées souhaitent s'entendre afin d'établir une méthode d'entraide mutuelle de manière à pouvoir s'assister en cas de sinistres majeurs sur l'un ou l'autre de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QU' il apparaît souhaitable qu'une telle entente d'entraide soit conclue, et ce, dans le respect de l'autonomie locale des municipalités participantes et des responsabilités légales en mesures d'urgence.

POUR CES MOTIFS,

2021-045

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente d'entraide en mesures d'urgence avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

12. GDG Environnement (ville d'Estérel) - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Année 2021 à 2023

CONSIDÉRANT QU' une requête a été formulée par la firme GDG Environnement pour la municipalité d'Estérel, concernant l'émission d'un certificat de conformité en regard du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs sur leur territoire, pour les années 2021 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 360-2008 de la Municipalité, adopté en date du 21 avril 2008, permettant de régir l'usage des pesticides, stipule que l'utilisation de l'insecticide biologique, communément appelé BTI, doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

2021-046

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité demandé par GDG Environnement pour la municipalité d'Estérel, pour les années 2021 à 2023, puisque le secteur du territoire de Chertsey adjacent au lieu d'épandage est inhabité. La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, l'attestation de conformité à la réglementation municipale.

13. Demande d'aide financière - Jardinier-es solidaires de Chertsey

2021-047

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et suite aux recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture, la Municipalité accorde une aide financière de 1 365 \$ au Jardinier-es solidaires de Chertsey. Cette somme servira principalement à acquérir du matériel pour réaliser les Jardins solidaires, qui bénéficient à l'ensemble des citoyens de Chertsey.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

14. Demande d'aide financière - Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - Défi ski Nicoletti 2021

2021-048

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et suite aux recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture, la Municipalité accorde une aide financière de 600 \$ au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, dans le cadre de l'activité « Défi ski Nicoletti 2021 ».

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

15. Déclaration d'engagement - Campagne UMQ - « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

CONSIDÉRANT l'intimidation manifestée envers les élus municipaux et la dégradation du climat politique dans plusieurs municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons prendre soin collectivement de notre démocratie, afin de favoriser l'engagement politique et non pas le décourager.

POUR CES MOTIFS,

2021-049

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte une déclaration d'engagement, afin de donner officiellement son appui à la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie », lancée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 18 janvier 2021.

16. Reddition de compte - AIRRL-2018-537 - Réfection chemin du Lac-Brûlé

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec l'article 5.9 de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de travaux de réfection de divers tronçons, en vertu du Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, la Municipalité doit notamment confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet;

CONSIDÉRANT l'émission du procès-verbal de l'inspection pour réception provisoire des ouvrages du 19 novembre 2020, de M. Sylvain Carrière, ing. de la firme MLC Associés inc., pour l'exécution des travaux de réfection.

16. Reddition de compte - AIRRL-2018-537 - Réfection chemin du Lac-Brûlé (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-050

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet, relativement aux travaux de réfection du chemin du Lac-Brûlé, tel qu'en fait foi l'attestation de M. Sylvain Carrière, ing., de la firme MLC Associés inc., dans la correspondance du 19 novembre 2020.

17. Demande de prolongation - RIRL 2018-877 - Réfection des chemins Marie-Reine-des-Cœurs, Soleil et Castor

CONSIDÉRANT QUE les travaux en lien avec le Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Projet 2018-877 - chemin Marie-Reine-des-Cœurs, rue du Soleil, av. du Castor et 3^e Rang Ouest ont été réalisés, mais que plusieurs travaux non finalisés et déficiences ont été constatées dans l'exécution des travaux de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT l'entente prise entre l'entrepreneur et les représentants de la Municipalité, afin que des travaux soient finalisés et corrigés d'ici le printemps 2021;

CONSIDÉRANT le délai à respecter dans le cadre du programme RIRL et la date de fin des travaux, qui est le 19 février 2020, soit 12 mois à partir de la date de signature de la lettre d'annonce par le ministre;

CONSIDÉRANT QU' il est réaliste de penser que les travaux correctifs ne pourront être effectués avant la date butoir;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de demander au ministère une prolongation pour conclure le contrat et que l'entrepreneur procède à la finalisation et aux correctifs avant juin 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-051

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec un prolongement pour la réalisation finale des travaux, et ce, jusqu'en mai 2021, relativement aux travaux de réfection du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, rue du Soleil, av. du Castor et 3^e Rang Ouest, tel qu'en fait foi l'attestation de M. Sylvain Carrière, ing., de la firme MLC Associés inc., dans la correspondance du 19 novembre 2020.

18. Ministère des transports du Québec (MTQ) - Permis de voirie - Entretien et raccordement routier - Engagement municipal année 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

18. Ministère des transports du Québec (MTQ) - Permis de voirie - Entretien et raccordement routier - Engagement municipal année 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

POUR CES MOTIFS,

2021-052

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie, au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière ou M. Michel Raymond, ingénieur, directeur du Service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

19. Octroi de contrat - Nordikeau - Compagnonnage OTUND - M. Pierre Grenier

2021-053

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de confier à la firme Nordikeau, plus bas soumissionnaire certifié, un contrat de formateur et de services de compagnonnage OTUND (eau potable) auprès de M. Pierre Grenier du Service des travaux publics, au tarif horaire de 70 \$/heure, pour un total estimé de 3 800 \$ (plus taxes, frais de repas et de déplacement), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 1^{er} décembre 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

20. Octroi de contrat (à entériner) - Southwest Business Products Ltd - Achat d'une plieuse automatisée

2021-054

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'entériner le contrat octroyé à la compagnie Southwest Business Products Ltd pour l'achat d'une plieuse automatisée MBM 408A, tel que décrit à la soumission en date du 14 janvier 2021, au coût de 4 319,04 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

21. Octroi de contrat - SPE Valeur Assurable - Évaluation des immeubles municipaux pour fins d'assurances

2021-055

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'octroyer à la firme SPE Valeur Assurable le contrat pour procéder à un rapport d'évaluation, afin d'établir la valeur de reconstruction des immeubles municipaux pour fins d'assurances (hôtel de ville, salle communautaire et bibliothèque, caserne et garage municipal, ainsi que les équipements de nos usines de pompage et d'eau potable), au coût de 2 995 \$ (plus taxes si applicables et frais de déplacement), selon les termes et conditions contenus à la soumission en date du 29 septembre 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

22. Octroi de contrat - CDEDQ Compteurs d'eau du Québec - Achat de compteurs d'eau - Appel d'offres 2021-002

2021-056

À la suite de l'ouverture de soumissions du 3 février 2021, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-002, il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme CDEDQ Compteurs d'eau du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat de compteurs d'eau, au montant de 32 428,70 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial environnement ».

23. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert-Conseil - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Remplacement d'un ponceau - Appel d'offres 2021-003

2021-057

À la suite de l'ouverture de soumissions du 3 février 2021, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-003, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec le remplacement d'un ponceau d'envergure, au montant de 11 825,18 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».

24. Octroi de contrat - Albert Viau division d'Emco - Achat de ponceaux annuels

2021-058

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'achat de ponceaux pour l'année 2021, du fournisseur Albert Viau (division d'Emco) et de défrayer, à cette fin, un montant de 20 116,09 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 21 janvier 2021.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

25. Octroi de contrat de gré à gré - Coopérative Rappel - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Mise à niveau du barrage du lac Beaulne (X0004264)

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 938.2 du Code municipal qui permet à une Municipalité de conclure un contrat de gré à gré avec une coopérative de solidarité, si cette coopérative, de par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative de solidarité Rappel correspond à cette définition de par ses statuts, soit une coopérative de solidarité qui s'interdit d'attribuer des ristournes à ses membres et de verser de l'intérêt sur les parts privilégiées;

25. Octroi de contrat de gré à gré - Coopérative Rappel - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Mise à niveau du barrage du lac Beaulne (X0004264) (suite)

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 938.2 du Code municipal permettent de conclure un contrat de gré à gré sans plafond de dépense, pour les travaux de construction d'infrastructure de transport.

POUR CES MOTIFS,

2021-059

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la Coopérative Rappel le contrat pour les services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux), pour la mise à niveau du barrage du lac Beaulne(X0004264), ainsi que la réfection d'une section du chemin du Lac-Beaulne, au coût de de 41 700 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 3 février 2021.

L'octroi du contrat, quant à la surveillance des travaux, est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cette somme est autorisée en vertu du règlement de taxation 582-2020 et fera l'objet d'un règlement d'emprunt.

26. Octroi de contrat - L'arsenal - Achat de lances d'incendie

2021-060

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat de lances d'incendie pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur L'Arsenal, au coût total de 3 800 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

27. Embauche de M^{me} Chantal Perreault - Agente de bureau gestion documentaire - Poste temporaire

2021-061

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de M^{me} Chantal Perreault au poste d'agente de bureau pour le Service du greffe. M^{me} Perreault aura le mandat spécifique de réaliser le plan de gestion documentaire de la Municipalité. Ce poste est d'une durée de six (6) mois, soit du 22 février au 20 août 2021. Les employés temporaires sont régis par les dispositions de l'article 4.04 de la convention collective en vigueur.

28. Embauche d'un employé permanent - Agent de bureau - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le poste vacant d'agent de bureau au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la très forte augmentation des demandes de permis et autres demandes.

28. Embauche d'un employé permanent - Agent de bureau - Service de l'urbanisme (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-062

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil autorise l'embauche d'un employé permanent, temps plein, au poste d'agent de bureau pour le Service de l'urbanisme, selon la lettre d'entente numéro 3 à joindre à la convention collective en vigueur. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer la lettre d'entente. Cette résolution abroge la résolution numéro 2020-462 adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

29. Renouvellement du contrat d'entretien - Logiciel Axper - Compteur d'utilisateurs

2021-063

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien relatif au logiciel Traffic Plus, de la firme Axper Solutions de comptage de personnes, pour le Service des loisirs et de la culture et d'autoriser, à cette fin, une dépense de 468 \$ (plus taxes si applicables), conformément à l'offre de services en date du 1^{er} janvier 2021. La directrice du Service des loisirs et de la culture est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

30. Autorisation d'assistance (à entériner) - Formation MM. Pierre Grenier et Michel Raymond - L'opérateur en eau potable et la réglementation

2021-064

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'entériner la formation en ligne de MM. Pierre Grenier et Michel Raymond, intitulée « L'opérateur en eau potable et la réglementation », qui a eu lieu le 27 janvier 2021 de 13 h 30 à 16 h. Le coût d'inscription total de 249,90 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

31. Autorisation d'assistance - M^{me} Guylaine Giroux - Webinaire COMAQ - Comment être un bon leader à distance

2021-065

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser la directrice du Service des finances, M^{me} Guylaine Giroux, à assister à un webinaire de la COMAQ, intitulé « Comment être un bon leader à distance », le 30 mars 2021. Le coût d'inscription de 255 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

32. Carrefour Action municipale et Famille (CAMF) - Renouvellement d'adhésion

2021-066

Il est proposé par M Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son adhésion à à l'organisme Carrefour Action municipale et Famille pour l'année 2021 et de défrayer, à cette fin, un montant de 79 \$ (plus taxes si applicables) pour la cotisation annuelle.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

33. Association des bibliothèques publiques (ABPLLL) - Renouvellement d'adhésion

2021-067

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Association des bibliothèques publiques de Laval-Laurentides-Lanaudière, au coût de 150 \$ (plus taxes si applicables) pour l'année 2021.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

34. Demande de nouveau nom de rue - Rue du Chardonnay

2021-068

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que suite à la proposition du propriétaire et aux recommandations de la Commission de toponymie du Québec, le conseil accepte de nommer la rue privée, située sur le lot 6 394 437, cadastre du Québec, rue du Chardonnay.

35. Période de questions - Dérogations mineures

36. Demande de dérogation mineure - 211, chemin du Lac-Lili - Lot 6 296 870 - District 1

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 6 296 870 situé au 211, chemin du Lac-Lili, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale gauche pour qu'elle soit de 4,27 mètres plutôt que 4,5 mètres, afin de régulariser la situation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i. elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii. elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii. elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv. elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v. elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi. elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure ne peut être qualifiée de mineure ou de majeure en appliquant une règle, une formule ou une équation mathématique;

CONSIDÉRANT QU' à l'origine, les fondations de cette construction ont été construites sans permis et suivant les permis de régularisation qui ont été donnés par le service de l'urbanisme et de l'environnement, le promoteur n'a consenti aucun effort pour s'assurer de la conformité de leur implantation aux règlements municipaux;

36. Demande de dérogation mineure - 211, chemin du Lac-Lili - Lot 6 296 870 - District 1 (suite)

CONSIDÉRANT QUE sur le certificat d'implantation joint à la demande de permis numéro 2019-00339 de ce bâtiment principal, nous constatons que ladite marge latérale est de 10,74 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur était conscient qu'il devait avoir obtenu tout permis et/ou certificat avant d'entamer la construction de tout tel bâtiment, étant donné qu'il a procédé à la construction de plus de 10 propriétés avant celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7, paragraphe 3, de notre règlement 457-2013, une dérogation mineure n'est pas un moyen de légaliser toute erreur qui serait faite délibérément ou par mauvaise volonté.

POUR CES MOTIFS,

2021-069

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **refuse** la demande de dérogation mineure pour le lot 6 296 870, situé au 211, chemin du Lac-Lili, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale gauche pour qu'elle soit de 4,27 mètres plutôt que 4,5 mètres, afin de régulariser la situation du bâtiment principal.

37. Demande de P.I.I.A secteur village - 7520, rue Principale - Lot 5 061 881 - District 2

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A), secteur du village, pour le lot 5 061 881 situé au 7520, rue Principale, concernant la possibilité d'implanter une enseigne d'une superficie de 1,2 mètre X 1,2 mètre;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne vise à donner une visibilité pour la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne évite le style carte d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne favorise un mode d'affichage distinctif, soigné et professionnel.

POUR CES MOTIFS,

2021-070

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de P.I.I.A., secteur du village, pour le lot 5 061 881, situé au 7520, rue Principale, concernant la possibilité d'implanter une enseigne d'une superficie de 1,2 mètre X 1,2 mètre.

38. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 7520, rue Principale - Lot 5 061 881 - District 2

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels, des enseignes et bâtiments commerciaux et des enseignes et bâtiments du secteur communautaire (585-2020), le demandeur sollicite les différentes instances municipales afin d'obtenir cette aide financière;

La demande sollicitée touche les travaux suivants :

- L'installation d'une enseigne commerciale comportant :
 - une enseigne de polyuréthane texturé de veines de bois et de PVC;
 - d'une dimension de 1,2 mètre x 1,2 mètre;
 - ayant une structure champêtre en aluminium;
 - comportant un logo en 3D;
 - un lettrage en PVC de 3/4" peint jaune et les champs noirs;
 - et deux cols de cygne (Luminaire).

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte en tout point l'annexe C du programme 585-2020.

POUR CES MOTIFS,

2021-071

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'aide dans le cadre du Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels, des enseignes et bâtiments commerciaux et des enseignes et bâtiments du secteur communautaire (585-2020), pour le lot 5 061 881, situé au 7520, rue Principale, concernant l'implantation d'une enseigne commerciale. Le montant de l'aide financière est de 2 858,28 \$, soit 50 % de la facture totale des travaux.

39. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 554-2019 (RETRAIT)

En raison de faits nouveaux apportés par un conseiller, ce point est retiré de l'ordre du jour.

40. Projet de règlement - Amendant le Règlement 554-2019 sur la construction des chemins publics et privés, établissant les conditions et normes applicables (RETRAIT)

En raison de faits nouveaux apportés par un conseiller, ce point est retiré de l'ordre du jour.

41. Adoption des comptes fournisseurs

2021-072

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de janvier 2021 au montant de 1 059 664,70 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

41. Adoption des comptes fournisseurs (suite)

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021, au montant de 1 327 788,12 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

42. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.

43. Rectifications budgétaires

2021-073

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 114 859 \$, telles que montrées au tableau du 11 février 2021 préparé par M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances et incluses en annexe du présent procès-verbal.

44. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

45. Période de questions

On ne compte aucune personne dans l'assistance, puisque la séance se tient à huis clos en raison des mesures mises en place pour contrer la propagation du coronavirus (COVID-19). Cependant, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel.

46. Levée de la séance

2021-074

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 15 h 42.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Maire